



Chers usagers de la route, merci de prévoir exactement le montant équivalent à votre redevance afin de faciliter le passage au péage.

Route Nationale N°1(Agoè Cacavel) • Lomé-Togo BP: 8646 • Tél:(+228) 22 51 88 55 • www.safer.tg

Site web: www.ecoetfinances.com

Prix: 300F cfa

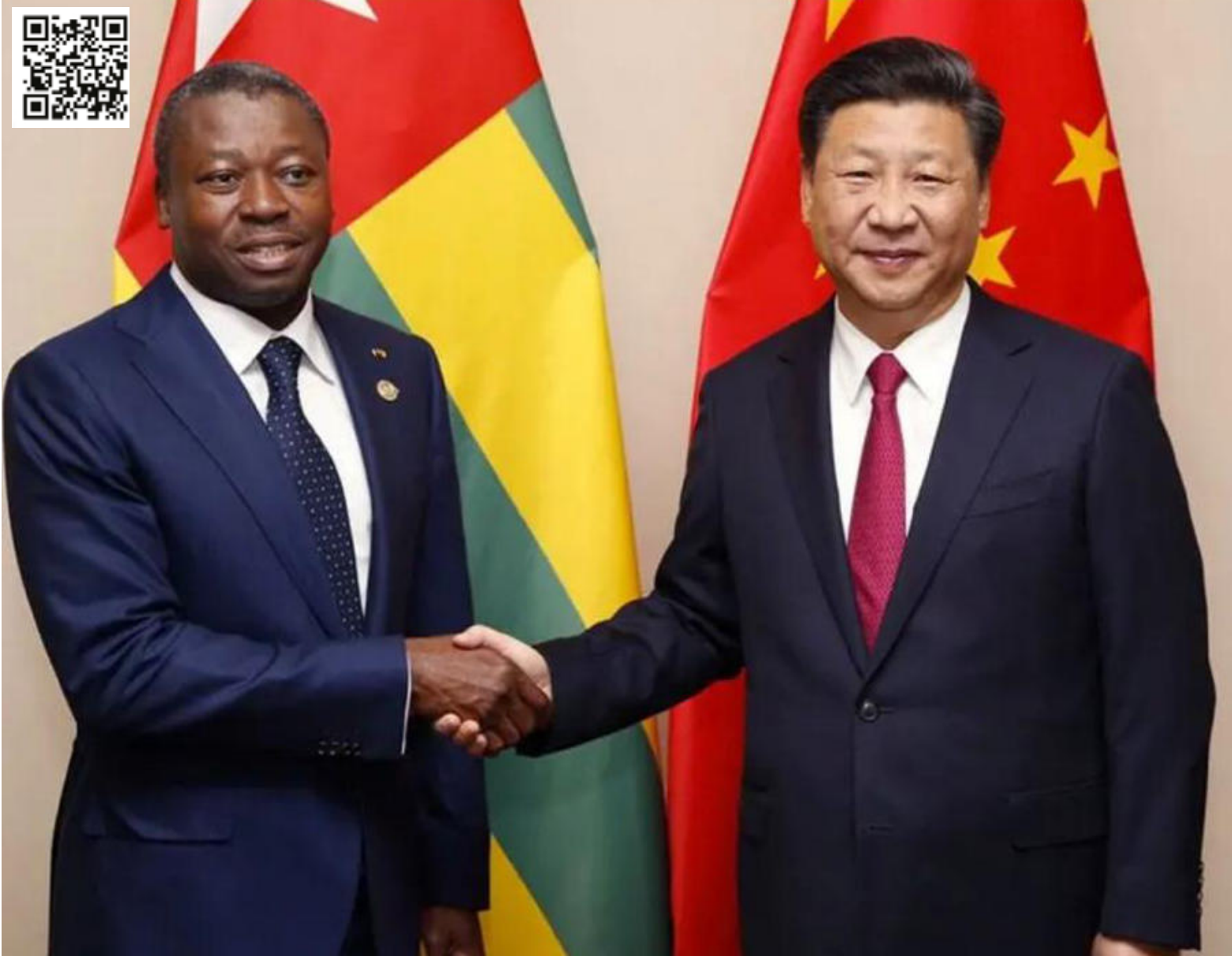
JOURNAL DES ENTREPRISES

ECO & FINANCES

Quotidien Economique du Togo- REC N° 0602/11/12/19/HAAC/0643/01/08/2022/HAAC



BOURSE REGIONALE DES VALEURS MOBILIERES
Afrique de l'Ouest



DIPLOMATIE

FAURE GNASSINGBÉ EN VISITE OFFICIELLE EN CHINE

P.3

NATION



Les grandes décisions du Conseil des ministres du 6 octobre 2026

P.2

MALI/LOGISTIQUES



Un contrat de plus de 30 milliards FCFA avec la société russe KAMAZ

P.6



Votre EAU
DU QUOTIDIEN

Ne dites plus eau, dites Voltic.
Voltic Togo



88 66
Coût de l'appel : 20FCFA



INTERNET ILLIMITÉ + TV
TOUT EST LÀ
LA FIBRE CANALBOX | TOUT CANAL+ | NETFLIX



UN SEUL ABONNEMENT !
30 000 FCFA / MOIS

Les grandes décisions du Conseil des ministres du 6 octobre 2026



Le Conseil des ministres s'est réuni ce mardi 06 octobre 2026, sous la présidence de Son Excellence, Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBÉ, Président du Conseil. Au cours des travaux, le Conseil a examiné et adopté deux (2) projets de loi, trois (3) décrets, écouté trois (3) communications et procédé à des nominations.

Communiqué du Conseil des ministres

1. Au titre des projets de loi

Le Conseil a adopté le projet de loi modifiant la loi n° 2023-003 du 02 mars 2023 portant interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques, et sur leur destruction

Dans un contexte sécuritaire national et sous-régional marqué par les activités des groupes armés criminels, dont l'un des modes opératoires consiste en l'emploi d'engins explosifs improvisés (EEI), le projet de loi adopté vise à renforcer le dispositif de contrôle des substances explosives et autres produits sensibles, notamment en matière d'importation, d'exportation et de circulation, afin de prévenir leur détournement et leur utilisation à des fins susceptibles de compromettre la sécurité nationale.

A cet effet, le projet de loi prévoit d'associer désormais le ministère de la défense nationale à l'Autorité nationale pour l'interdiction des armes chimiques (ANIAC-TOGO) dans les processus

d'autorisation et de suivi des explosifs civils, des agents chimiques militaires ainsi que des substances susceptibles d'être utilisées dans la fabrication d'EEI ou de présenter des risques pour la sécurité nationale et l'environnement.

Cette réforme permettra ainsi de renforcer le dispositif national de contrôle, de traçabilité et de suivi de ces substances, tout en favorisant une meilleure coordination entre les structures compétentes. Elle s'inscrit dans une démarche de prévention des risques sécuritaires et environnementaux.

Le Conseil a ensuite adopté le projet de loi relatif au secteur de l'électricité

L'électricité constitue un service public essentiel et un levier majeur de la souveraineté énergétique et économique, de l'industrialisation et de l'amélioration des conditions de vie des populations. Face à la croissance soutenue de la demande et aux évolutions technologiques et économiques du secteur, il est apparu nécessaire d'adapter et de moderniser le cadre législatif en vigueur.

C'est dans cette perspective que s'inscrit le projet de loi adopté ce jour. Il vise à renforcer la gouvernance du secteur, à faciliter la mobilisation des investissements dans les infrastructures électriques et à consolider sa viabilité économique et finan-

cière.

Le projet de loi introduit plusieurs innovations majeures, notamment la reconnaissance du stockage de l'électricité, la création et l'encadrement du statut de client éligible et de l'accès des tiers aux réseaux, ainsi que le renforcement du rôle des producteurs indépendants. Il favorise également l'autoproduction, l'autoconsommation et l'injection des excédents d'électricité renouvelable, et crée les conditions du déploiement des compteurs intelligents, tout en intégrant les exigences de cybersécurité des réseaux.

Le texte permet en outre aux zones économiques spéciales de diversifier leur approvisionnement électrique, notamment par l'autoproduction et la conclusion des contrats directs avec des producteurs nationaux ou régionaux. Cette évolution contribuera à améliorer la disponibilité de l'énergie, à maîtriser les coûts pour les entreprises et à renforcer l'attractivité des zones industrielles.

La réforme prévoit également le raccordement progressif des réseaux isolés au réseau national et une meilleure protection des consommateurs ainsi qu'un renforcement des échanges sur le marché régional de l'électricité, afin de diversifier les sources d'approvisionnement et d'accroître la sécurité énergétique du pays.

A travers cette réforme, le gouvernement entend accompagner la transformation du secteur de l'électricité vers un modèle plus moderne, innovant, ouvert à l'investissement et financièrement soutenable, capable d'accélérer l'accès universel à l'électricité, d'améliorer la qualité et la continuité du service et de répondre durablement aux besoins des ménages et des activités économiques.

2. Au titre des décrets

Le Conseil a adopté le décret fixant les modalités de délivrance des visas d'entrée et cartes de séjour en République togolaise

Le contrôle de l'entrée,

du séjour et de la circulation des étrangers constitue un enjeu majeur de sécurité intérieure et de maîtrise des frontières. Dans ce cadre, le décret n° 2022-050/PR du 21 avril 2022 avait modernisé le régime des visas, notamment par la dématérialisation des demandes et la mise en place d'une plateforme numérique nationale.

L'évolution des flux migratoires, la diversification des motifs de voyage et les nouvelles exigences en matière de sécurité rendent nécessaire l'actualisation de ce dispositif.

Le présent décret, qui s'applique uniquement aux voyageurs nécessitant un visa pour entrer au Togo, institue de nouvelles catégories de visas, encadre davantage les mobilités économiques, professionnelles, académiques, culturelles et humanitaires, tout en améliorant la protection des données à caractère personnel. Il introduit des modalités d'une délivrance plus rapide, notamment la réduction des délais de traitement pour certaines catégories de visas.

Le Conseil des ministres a ensuite adopté le décret fixant le cadre national des certifications du Togo

Le système national d'éducation et de formation se caractérise par la diversité des parcours, diplômes et certifications délivrés par les différents sous-secteurs. Cette diversité, qui constitue une richesse, nécessite toutefois un cadre de référence commun permettant de mieux situer les qualifications et d'en assurer la cohérence et la lisibilité à l'échelle nationale.

Afin de répondre à cette nécessité, le gouvernement met en place, à travers l'adoption de ce décret, le Cadre National des Certifications du Togo (CNC-Togo). Ce cadre établit une classification des certifications selon neuf (9) niveaux de complexité croissante, fondée sur des descripteurs communs. Il constitue un référentiel national permettant de positionner de manière cohérente les diplômes, titres et certifications, quelle que soit

leur voie d'acquisition, notamment la formation initiale et continue, l'apprentissage ou la validation des acquis de l'expérience.

Le Conseil a enfin adopté le décret portant création de la Société nationale d'aménagement et de développement urbain

Face à l'accélération de l'urbanisation et à la croissance continue des besoins en matière d'aménagement, d'habitat et d'infrastructures urbaines, le gouvernement entend renforcer les capacités de l'Etat en matière de planification et de développement urbains.

C'est dans cette perspective que le présent décret crée la Société nationale d'aménagement et de développement urbain (SONADU), une société d'Etat issue de la fusion de la Compagnie togolaise d'aménagement et de développement urbain (CITAFRIC) et de l'Agence d'exécution des travaux urbains (AGETUR-TOGO).

La SONADU aura notamment pour missions d'assurer l'aménagement des espaces urbains, de contribuer à l'amélioration de l'habitat et d'assurer, pour le compte de l'Etat et des collectivités territoriales, la maîtrise d'ouvrage déléguée.

La création de la SONADU vise ainsi à rationaliser les interventions publiques, à renforcer la coordination et l'expertise technique dans le secteur urbain, ainsi qu'à améliorer la gouvernance et le suivi des opérations d'aménagement urbain en vue d'une gestion plus efficace et performante.

3. Au titre des communications

Le Conseil des ministres a écouté une communication relative au renforcement et à la modernisation de l'accessibilité des décisions de justice aux citoyens présentée par le ministre de la justice et des droits humains

L'accès aux décisions de justice constitue un élément essentiel de la transparence de l'institution judiciaire, de la sécurité juridique et de la prévisibilité du droit. Au Togo, la diffusion des décisions rendues par les juridic-

Suite à la page 3

Directeur de publication

Komlan KPATIDE
00228 90 05 05 08

Rédacteur en Chef

Gnimassoun GBESSI

Rédacteurs

Keziah KPATIDE
Patience SALLAH
Yves ATCHANOUVI
Kodji GATOR JOE

Directeur commerciale

00228 97 25 84 84

Graphiste

Franck A.

Imprimerie

ECO & FINANCES
Tirage: 3000

DIPLOMATIE

Faure Gnassingbé en visite officielle en Chine

Le Président du Conseil, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, séjournera à partir de demain 09 octobre 2026 en République Populaire de Chine, dans le cadre d'une visite officielle d'une importance capitale.

Un déplacement hautement stratégique

Ce voyage, à la portée à la fois diplomatique et économique, s'inscrit dans la dynamique de renforcement des relations sino-togolaises, élevées depuis septembre 2024 au rang prestigieux de Partenariat Stratégique Global.

Le Président du Conseil aura un entretien en tête-à-tête avec son homologue, le Président Xi Jinping, autour des perspectives du partenariat bilatéral et des enjeux multilatéraux. Des séances de travail sont également prévues avec le Premier Ministre Li Qiang, le Président du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Populaire Zhao Leji, ainsi qu'avec de hauts responsables du Parti Communiste Chinois.

Lomé apaise avant Pékin : le préalable fiscal

Cette visite à Pékin n'arrive pas par hasard. Elle a été soigneusement préparée à Lomé. Samedi 03 octobre, le Ministre des

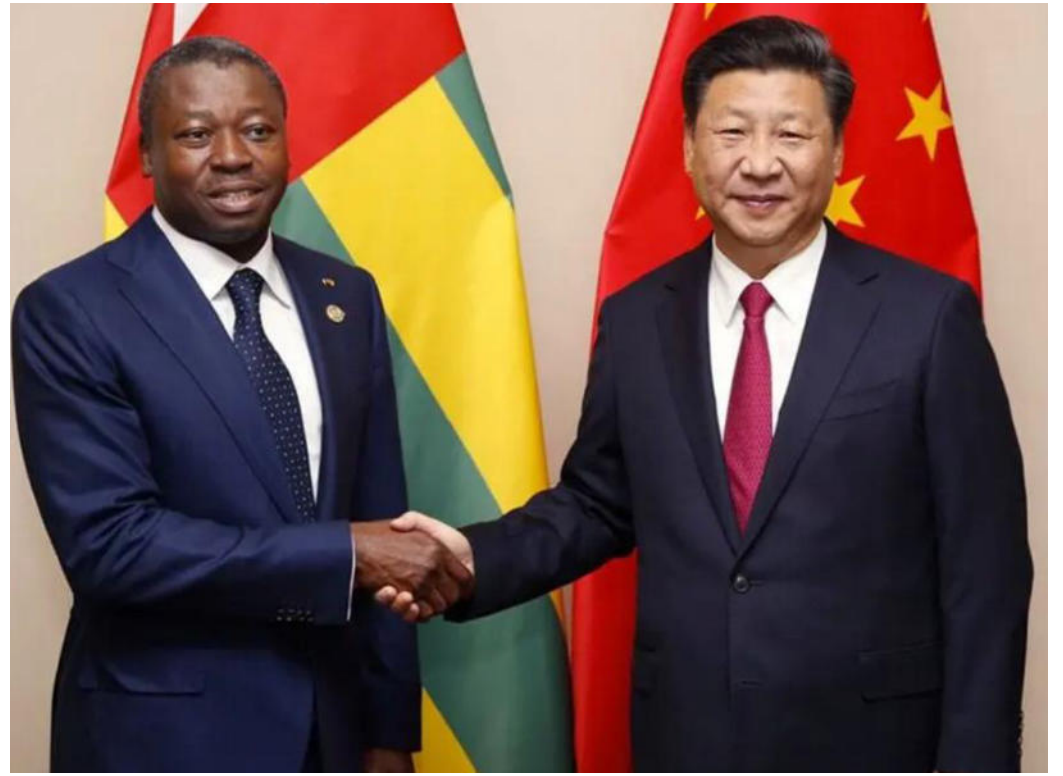
Finances Essowè Georges Barcola a réuni l'Office Togolais des Recettes (OTR) et les entreprises chinoises installées au Togo autour du thème : « Climat des affaires et opportunités pour les entreprises chinoises ».

L'objectif était de lever les incompréhensions liées aux contrôles fiscaux et aux redressements dont se plaignaient certains opérateurs. L'OTR a rappelé le cadre légal – préavis de 7 jours, durée plafonnée, recours en 72h – et le principe que « la fiscalité est la même pour tous ». La rencontre a débouché sur 12 engagements concrets : désignation de deux points focaux OTR dédiés, publication d'un guide fiscal bilingue français-chinois, et en retour, engagement des entreprises à renforcer leur conformité comptable.

C'est un signal fort envoyé à Pékin : le Togo sécurise juridiquement les investissements chinois déjà présents avant d'en solliciter de nouveaux.

Le volet économique au cœur de la mission

Fort de ce préalable, le Président du Conseil Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE multipliera à Pékin les rencontres d'affaires avec des investisseurs chinois autour des



opportunités de partenariat public-privé, en lien avec la Feuille de Route 2026-2031 et la Vision Togo 2040. Des visites de terrain dans des villes à fort potentiel industriel sont également prévues.

Une amitié de 53 ans

Depuis 1972, le Togo et la Chine entretiennent une coopération exemplaire fondée sur la confiance et le

respect mutuel. De Lomé à Pékin, la séquence est cohérente. Samedi on a réglé les problèmes du quotidien, jeudi on ouvre les grands projets. Plus qu'une visite, ce déplacement confirme la stratégie togolaise : rassurer pour mieux attirer, et consolider un partenariat historique pour accélérer la transformation économique du pays.

Source: officiel

Les grandes décisions du Conseil des ministres du 6 octobre 2026

Suite de la page 2

tions demeure encore insuffisamment organisée, limitant ainsi l'accès à la jurisprudence nationale pour les magistrats, les professionnels du droit, les universitaires, les administrations et les citoyens.

Afin de remédier à cette situation, il apparaît nécessaire de mettre en place un dispositif organisé de publication et de diffusion des décisions de justice. A cet effet, la communication prévoit notamment la création d'un recueil numérique de la jurisprudence togolaise, accessible en ligne, ainsi que, lorsque nécessaire, d'un recueil physique.

Le Conseil des ministres a autorisé le ministre de la Justice à procéder, en concertation avec les ministères concernés, à la mise en place de ce recueil numérique, dans le respect des règles relatives à la protection des données à caractère personnel, à la vie privée et aux autres secrets protégés par la loi.

Le Conseil a ensuite écouté une communication relative à l'organisation de la 7ème édition du « Mois du consommer local », présentée par le ministre de l'économie et de la veille stratégique.

Le « Mois du consommer local » s'inscrit dans la politique de

promotion des biens et services locaux, de soutien aux acteurs des chaînes de production, de commercialisation et de renforcement de l'intégration régionale.

A ce titre, la 7^e édition, placée sous le thème « Consommation locale, facteur d'intégration régionale et de souveraineté économique : défis et opportunités » se déroule du 1^{er} au 31 octobre 2026 sur l'ensemble du territoire national.

Depuis son lancement en 2020, les six (6) précédentes éditions ont contribué à accroître la visibilité des produits « Made in Togo », à développer les mesures réglementaires et les mécanismes incitatifs en faveur de la consommation locale, ainsi qu'à accompagner la mise en œuvre de la stratégie nationale de promotion de la consommation locale à l'horizon 2030.

L'édition 2026 sera marquée par des communications et panels, des visites d'entreprises, des expositions-ventes de produits « Made in Togo » ainsi qu'une campagne médiatique destinée à accroître leur visibilité.

Le Conseil a enfin écouté une communication relative à la mise en œuvre de la Résolution

des Nations unies « Corriger la carte », présentée par le ministre des affaires étrangères, de la coopération, de l'intégration africaine et des Togolais de l'extérieur

Adoptée le 04 septembre 2026 à l'initiative du groupe africain, sous le leadership du Togo, cette Résolution vise à promouvoir une représentation cartographique plus juste et plus fidèle des différentes régions du monde, notamment de l'Afrique. Elle appelle, à cet effet, à des actions concrètes pour assurer sa mise en œuvre.

Dans ce cadre, le gouvernement entend promouvoir l'utilisation de la projection cartographique « Equal Earth » dans les manuels scolaires et les outils pédagogiques, tout en renforçant les capacités des enseignants à son utilisation.

Aussi, il est prévu d'organiser à Lomé, en concertation avec l'Union africaine et l'UNESCO, une réunion des ministres africains chargés de l'éducation, afin de définir des mesures pour une mise en œuvre concertée de la Résolution, notamment en matière d'intégration de cette approche dans les programmes scolaires et les publications officielles, de

coopération institutionnelle et de besoins en assistance technique et en formation.

Les travaux devraient aboutir à l'adoption d'une Déclaration de Lomé et d'une feuille de route africaine « Correct the Map », ainsi qu'à la mise en place d'un mécanisme de coopération destiné à accompagner la mise en œuvre des actions retenues. A travers cette initiative, le Togo entend impulser une dynamique africaine concertée en faveur de la mise en œuvre de la Résolution « Corriger la carte ».

4. Au titre des nominations

Le Conseil des ministres a procédé aux nominations suivantes :

Pour le compte du ministère de l'agriculture, de la pêche, des ressources animales et de la souveraineté alimentaire :

- Monsieur ESSIOMLE Komi, ingénieur agroéconomiste, est nommé secrétaire général du ministère de l'agriculture, de la pêche, des ressources animales et de la souveraineté alimentaire ;
- Monsieur TALAKI Lidao, comptable gestionnaire, est nommé directeur des affaires financières ;

- Monsieur HOUNKANLI Kossi Djifa, ingénieur agroéconomiste, est nommé directeur de la production agricole ;
- Madame YEMPABOU Damitoti, docteur vétérinaire, est nommée directrice des ressources humaines ;
- Monsieur KPADENOU Anani Kodjogan, ingénieur agronome, est nommé directeur de la planification, des statistiques agricoles et du suivi-évaluation ;
- Monsieur BELEYI Magnimniwè, ingénieur zootechnicien, est nommé directeur des ressources animales ;
- Monsieur BOUAB Kpanté, Ingénieur agroéconomiste, est nommé directeur de l'entrepreneuriat et du financement agricoles.

Pour le compte du ministère de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire

- Monsieur GNAZO Méméssilé est nommé directeur général de l'Agence nationale du domaine et du foncier (ANDF)

Fait à Lomé, le 06 octobre 2026



COMMUNIQUE DE LA CEET

La Compagnie Energie Electrique du Togo CEET informe sa clientèle qu'une partie des travaux de maintenance préventive initialement prévus du 28 août au 21 septembre 2026 sur les équipements de la West African Gas Pipeline Company (WAPCo), et qui avaient été reportés, sont reprogrammés du 07 au 22 octobre 2026.

A cet effet, l'approvisionnement en gaz naturel destiné aux centrales thermiques implantées sur le territoire national sera interrompu durant la période desdits travaux.

Afin de préserver au mieux la continuité du service, la CEET a une nouvelle fois fait le choix de recourir, sur cette période, aux combustibles liquides plus onéreux pour produire l'électricité plutôt que de réduire davantage l'offre disponible.

L'ensemble des dispositions prises permettront de limiter les perturbations attendues sans toutefois les éliminer totalement. Certains quartiers ou localités pourraient donc connaître des interruptions que la CEET s'efforcera de minimiser.

A cet effet, la CEET réitère sa recommandation de toujours garder les appareils débranchés pendant les périodes de coupure et de ne les rebrancher qu'au retour de l'électricité.

La Direction Générale présente ses excuses à sa clientèle pour les désagréments occasionnés par cette situation indépendante de sa volonté, et la remercie pour sa bonne compréhension.

Lomé, le 05 OCT 2026

Le Directeur de la Communication

Contact : 22 21 27 44



Dr Nikabou GMAKAGNI

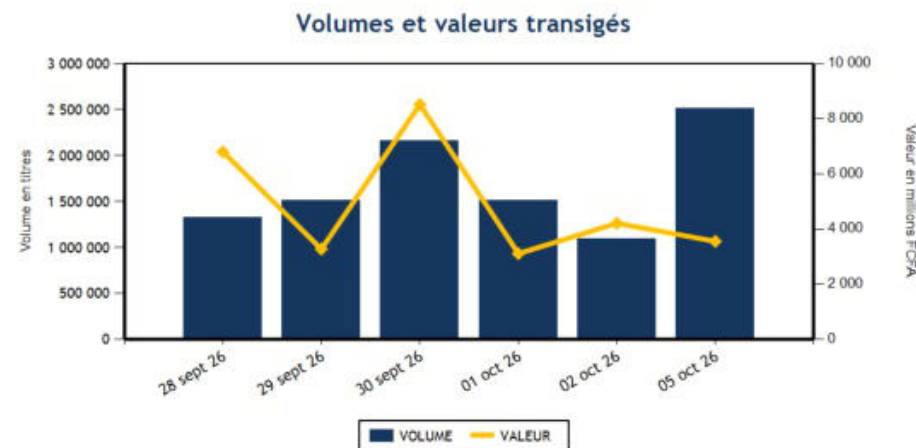
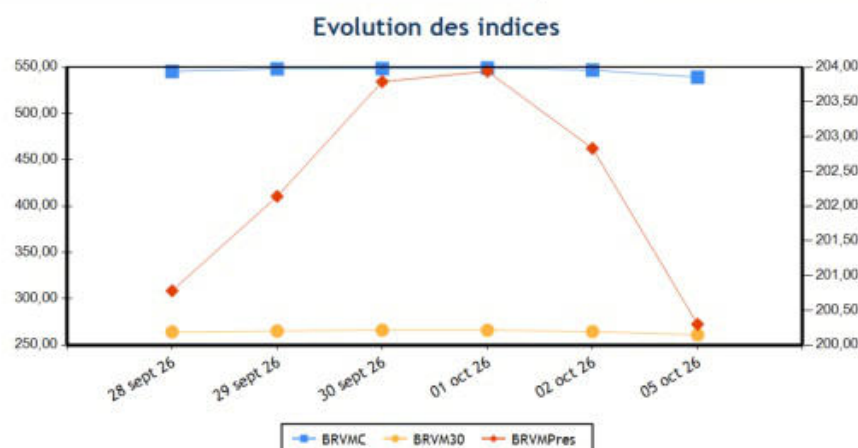
BRVM BULLETIN OFFICIEL DE LA COTE

lundi 5 octobre 2026 N° 188

BRVM COMPOSITE	539,17
Variation Jour	-1,39 %
Variation annuelle	55,94 %

BRVM 30	261,11
Variation Jour	-1,31 %
Variation annuelle	57,07 %

BRVM PRESTIGE	200,30
Variation Jour	-1,25 %
Variation annuelle	38,86 %



Actions	Niveau	Evol. Jour
Capitalisation boursière (FCFA) (Actions & Droits)	21 143 394 012 765	-1,39 %
Volume échangé (Actions & Droits)	2 511 520	143,27 %
Valeur transigée (FCFA) (Actions & Droits)	3 549 337 683	0,12 %
Nombre de titres transigés	46	0,00 %
Nombre de titres en hausse	13	-40,91 %
Nombre de titres en baisse	27	42,11 %
Nombre de titres inchangés	6	20,00 %

PLUS FORTES HAUSSES

Titres	Cours	Evol. Jour	Evol. annuelle
NESTLE CI (NTLC)	15 490	3,89 %	45,45 %
AFRICA GLOBAL LOGISTICS CI (SDSC)	3 060	3,73 %	101,98 %
SMB CI (SMBC)	16 995	3,31 %	78,89 %
BRIDGE BANK GROUP CI (BBGC)	9 195	2,22 %	
LOTIERIE NATIONALE DU BENIN (LNBB)	3 890	1,70 %	-9,43 %

INDICES PAR COMPARTIMENT

Base = 100 au 02 janvier 2023	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM-PRESTIGE	12	200,30	-1,25 %	38,86 %	85 468	2 350 521 495	14,12
BRVM-PRINCIPAL ^(**)	36	377,36	-1,56 %	73,38 %	2 426 052	1 198 816 188	22,22

(**) PER moyen calculé sans la valeur UNILEVER CI

INDICE TOTAL RETURN

Base = 100 au 02 janvier 2025	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - COMPOSITE TOTAL RETURN ^(**)	48	217,21	-1,39 %	63,14 %	2 511 520	3 549 337 683	17,41

(**) PER moyen calculé sans la valeur UNILEVER CI

INDICES SECTORIELS

Base = 100 au 02 janvier 2025	Nombre de sociétés	Valeur	Evol. Jour	Evol. annuelle	Volume	Valeur	PER moyen
BRVM - TELECOMMUNICATIONS	3	148,23	-1,36 %	56,20 %	48 981	1 952 216 080	13,68
BRVM - CONSOMMATION DISCRETIONNAIRE	7	186,07	-0,08 %	7,54 %	33 254	78 925 775	39,50
BRVM - SERVICES FINANCIERS	17	245,63	-1,81 %	68,40 %	2 350 392	1 103 198 338	16,02
BRVM - CONSOMMATION DE BASE ^(**)	9	266,58	-0,79 %	23,37 %	18 957	214 741 310	12,85
BRVM - INDUSTRIELS	6	222,15	1,41 %	67,88 %	27 150	69 694 815	150,16
BRVM - ENERGIE	4	163,38	-0,64 %	47,31 %	26 304	82 867 905	18,27
BRVM - SERVICES PUBLICS	2	272,77	-0,66 %	157,57 %	6 482	47 693 460	25,47

(**) PER moyen calculé sans la valeur UNILEVER CI

Indicateurs	BRVM COMPOSITE
PER moyen du marché ^(**)	17,41
Taux de rendement moyen du marché	6,36
Taux de rentabilité moyen du marché	5,07
Nombre de sociétés cotées	48
Nombre de lignes obligataires	212
Volume moyen annuel par séance	1 956 076,00
Valeur moyenne annuelle par séance	2 931 389 310,26

(**) PER moyen calculé sans la valeur UNILEVER CI

Indicateurs	BRVM COMPOSITE
Ratio moyen de liquidité	18,80
Ratio moyen de satisfaction	68,75
Ratio moyen de tendance	365,70
Ratio moyen de couverture	27,34
Taux de rotation moyen du marché	0,23
Prime de risque du marché	0,00
Nombre de SGI participantes	36

Journée mondiale de l'architecture et de l'habitat

Une mobilisation collective autour des défis du secteur

Le jeudi 8 octobre 2026, la salle CEDEAO du Centre administratif des services économiques et financiers (CASEF) a servi de cadre à une conférence de presse organisée dans le cadre de la Journée mondiale de l'habitat, placée cette année sous le thème : « Un logement convenable pour tous ». La rencontre a réuni des représentants des ministères, des collectivités territoriales, des professionnels de l'urbanisme et de l'architecture, des agents et promoteurs immobiliers, des institutions financières ainsi que des étudiants de l'École africaine des métiers de l'architecture et de l'urbanisme (EAMAU).

Représentant le ministre de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, Monsieur Sévon-Tépé Kodjo ADEDZE, à cette occasion, Monsieur Koudjo AÏDAM, Directeur général de l'Agence de développement urbain et municipal (CITAFRIC), a rappelé, dans son discours d'ouverture, les avancées enregistrées par le Togo dans le domaine de l'habitat. Il a également appelé à une mobilisation accrue de l'ensemble des acteurs pour assurer la mise en œuvre effective et durable de la politique nationale en faveur d'un logement décent pour tous. Il a souligné qu'un logement convenable constitue un fondement essentiel de la dignité humaine, de la sécurité des familles et de l'épanouissement des communautés.

« Conformément à la vision d'un Togo qui ne laisse personne de côté, le Gouvernement,

sous le leadership de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBÉ, Président du Conseil, réaffirme son engagement à poursuivre et à renforcer les actions en faveur d'un habitat de qualité, accessible et abordable pour tous. Cette dynamique repose sur le renforcement de la planification et de la maîtrise de l'urbanisation, la sécurisation foncière et la promotion du respect des règles de construction et d'urbanisme », a-t-il indiqué.

Prenant également la parole, Monsieur Pénébessou LIMAZIE, président de l'Ordre national des architectes du Togo (ONAT), a invité les participants à dépasser la conception du logement comme un simple assemblage de « toit et de murs ». Il a ainsi mis en perspective les enjeux liés à la qualité du cadre de vie, à l'adaptation des loge-



ments aux besoins des populations et à la prise en compte des réalités sociales et territoriales.

La célébration de cette journée rappelle la nécessité d'améliorer durablement les conditions d'habitat des populations, d'anticiper les défis d'une urbanisation en constante évolution et de promouvoir un développement urbain mieux planifié, plus inclusif et adapté aux spécificités des territoires. Elle souligne également l'importance de la concertation entre les pouvoirs publics, les collectivités territoriales, les professionnels du secteur et les partenaires

techniques et financiers pour faire du droit à un logement décent une réalité pour tous.

Dans cette dynamique, Lomé, qui concentre une part importante de la population et des professionnels de l'architecture du pays, constitue un espace majeur d'échanges et d'interactions autour des enjeux urbains. La conférence de presse du 8 octobre s'inscrit ainsi dans une démarche de dialogue et de partage d'expériences visant à renforcer la réflexion collective sur l'organisation et le développement du territoire.

À cette occasion,

Madame Zouréhatou KASSAH-TRAORÉ, gouverneure du District autonome du Grand Lomé (DAGL), a souligné l'importance de la mobilisation des collectivités, des professionnels et des citoyens pour bâtir un cadre de vie durable. Elle a également exprimé la fierté et la responsabilité du DAGL d'accueillir la 6^e édition de l'ONAT, prévue du 28 au 30 janvier 2027, qui constituera une nouvelle occasion de renforcer les échanges autour des enjeux de l'architecture, de l'habitat et du développement urbain.

Source: officiel

MALI

Un contrat de plus de 30 milliards FCFA avec la société russe KAMAZ pour renforcer les capacités logistiques

La coopération économique entre le Mali et la Russie se renforce dans le secteur des transports. En effet, la Société malienne de transport et de logistique (SMTL-SA) a signé, ce 7 octobre, un contrat de plus de 30 milliards FCFA avec le groupe russe KAMAZ, spécialisé dans la fabrication de véhicules industriels. L'accord conclu à Bamako, la capitale malienne, porte sur l'acquisition et la livraison de véhicules destinés à renforcer les capacités nationales de transport et de logistique.

La cérémonie de signature s'est tenue en présence du ministre d'État, ministre de l'Économie et des Finances, ainsi que de la ministre des Transports et des Infrastructures. Elle marque une nouvelle étape dans la mise en œuvre de l'accord intergouvernemental conclu entre le Mali et la Fédération de Russie. À travers ce contrat, Bamako entend accroître ses capacités logistiques, afin de mieux répondre aux besoins d'approvisionnement et de ravitaillement du pays. L'acquisition de nouveaux véhicules doit ainsi contribuer au renforcement des moyens nationaux de transport, dans un contexte où la disponibilité des capacités logistiques constitue un enjeu majeur pour l'économie malienne.

Au-delà de la seule fourniture de véhicules, le partenariat avec KAMAZ prévoit plusieurs volets destinés à créer progressivement un écosystème autour de la maintenance et de la production de ces équipements au Mali. Un atelier de maintenance sera notamment mis en place à Bamako-Sénou. Le dispositif comprendra également la fourniture de pièces de rechange, afin de garantir la disponibilité des véhicules et de renforcer les capacités locales d'entretien.

Transfert de technologies et formation des techniciens

Le contrat comporte également un important volet consacré au développement des compétences. Des techniciens maliens doivent être formés en Russie aux technologies et aux opérations liées aux véhicules KAMAZ. Cette composante vise à favoriser un transfert de savoir-faire vers le Mali et à réduire progressivement la dépendance à l'expertise étrangère pour les opérations de maintenance. Elle pourrait également contribuer à la création de nouvelles compétences techniques dans le secteur automobile et industriel malien. À terme, la coopération ambitionne d'aller plus loin avec l'installation à Bamako d'un atelier



d'assemblage, puis d'une usine de montage de véhicules KAMAZ.

Cette perspective donne à l'accord une portée qui dépasse la simple acquisition de véhicules. Si elle se concrétise, l'installation d'une unité de montage permettrait au Mali de franchir une nouvelle étape dans le développement de ses capacités industrielles dans le domaine des véhicules lourds. Pour Bamako, l'enjeu est notamment de transformer les besoins en équipements de transport en opportunités de développement de compétences, de maintenance et, à terme, de production locale.

Le partenariat entre la SMTL-SA

et KAMAZ s'inscrit ainsi dans une logique de renforcement des infrastructures logistiques et de développement des capacités nationales. Il traduit également la volonté du Mali de donner une dimension davantage industrielle à sa coopération économique avec la Russie. Avec cet investissement, le transport et la logistique apparaissent ainsi comme de nouveaux axes de la coopération économique russo-malienne, avec l'ambition de consolider l'approvisionnement du pays tout en favorisant progressivement le transfert de technologies et l'émergence d'une expertise locale.

Source: sika F

Célébration régionale à Lomé de la ratification du Protocole Africain sur le handicap



Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits Humains, Me Pacôme ADJOUROUVI, a présidé ce vendredi 9 octobre 2026 à Lomé, au nom du Gouvernement, la célébration régionale de la ratification par le Togo du Protocole africain des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des personnes handicapées (ADP). Cette cérémonie a été couplée avec l'Assemblée Générale de la Fédération Ouest-Africaine des Personnes Handicapées (FOAPH).

Adoptée en 2018 par l'Union Africaine, la loi autorisant la ratification de ce premier traité continental dédié aux droits des

personnes handicapées en Afrique a été entérinée le 16 mai 2026 par l'Assemblée Nationale Togolaise. C'est dans cette dynamique que la Fédération Togolaise des Associations de Personnes Handicapées (FETAPH), en collaboration avec les organisations sous-régionales, se réjouit de cette avancée majeure.

Dans son intervention, Me Pacôme Adjourovui a indiqué que la rencontre de Lomé traduit l'importance croissante accordée à la question du handicap dans les politiques publiques africaines. Selon le ministre, l'ADP est un texte novateur qui traite avec courage



et lucidité de problématiques souvent insuffisamment prises en compte dans les instruments internationaux, notamment la protection contre certaines pratiques traditionnelles néfastes, la situation spécifique des personnes atteintes d'albinisme ou encore le rôle essentiel de la famille dans la promotion de l'autonomie et de l'inclusion. Le Garde des Sceaux a salué l'initiative tout en soulignant l'importance du partenariat stratégique entre les pouvoirs publics et les organisations représentatives des personnes handicapées, notamment la FOAPH. « En effet, l'expérience démontre que les progrès les plus durables sont obtenus lorsque les personnes concernées participent pleinement à la conception, à la

mise en œuvre et à l'évaluation des politiques qui les affectent », a-t-il souligné, en souhaitant plein succès aux travaux de l'AG statutaire.

L'allocation du président du conseil d'administration de la FETAPH, M. AKAKPO-NUMADO Enyonam Azakpo, a été ponctuée par la remise de distinctions à certaines personnalités pour leur rôle dans la ratification du protocole. À cette occasion, le ministre Pacôme ADJOUROUVI a réceptionné un certificat de reconnaissance destiné au Président du Conseil, Faure Essozimna GNASSINGBÉ, et décerné par la FETAPH. Selon les explications de M. AKAKPO-NUMADO, cette distinction honorifique témoigne de la gratitude de la Fédération envers

le Président du Conseil pour son engagement constant en faveur de l'inclusion des personnes handicapées. « Cette reconnaissance salue non seulement un acte politique, mais aussi une conviction profonde. Elle salue une vision, celle d'un Homme d'État qui a fait de l'inclusion non pas un slogan, mais une action. Elle salue enfin un engagement personnel qui restera dans l'histoire de notre Nation », a-t-il souligné.

Cette ratification constitue une avancée majeure vers la construction d'une société plus inclusive et équitable, dans laquelle la dignité, l'autonomie et la pleine participation de chaque citoyen, sans discrimination, sont consacrées comme des principes essentiels du développement national.

27 NOV
13 DEC
2026

FOIRE
INTERNATIONALE
DE LOMÉ

Foire de toutes les opportunités

Thème

Lomé, Hub du commerce et des investissements en Afrique

+1300
Exposants

+800.000
Visiteurs

900.000 m²
d'Espace

EXPOSITIONS

RENCONTRES B2B

FORMATIONS

DIVERTISSEMENTS

+228 91207070 | 99207070 | 79500000
www.cetef.tg

IBDA STUDIO

BIYAZAN SOLOM KAZANDO

FAITES MOUSSER
L'AMBIANCE !

*Prix de vente conseillé • *Sans danger pour la santé. À boire avec modération.

AWOYOYO Spéciale
650* FCFA
BOUTEILLE

PILS
600* FCFA
BOUTEILLE

Lager
600* FCFA
BOUTEILLE

BB LOMÉ S.A.